

- **TUTEUR DE PROXIMITE**
- **MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**
- **TUTEUR RÉFÉRENT**
- **FORMATEUR TERRAIN (COUPLÉ AVEC LE DU ACFIS)**



FORMATIONS TUTORALES

Objectifs

L'ensemble de ces formations vise à apporter des connaissances, et à proposer un espace de réflexion et d'analyse sur la pratique d'accompagnement des stagiaires inscrits dans les dispositifs d'alternance.

La formation vise à développer des compétences professionnelles pour :

- Accueillir et faciliter l'intégration des apprentis, des stagiaires et des nouveaux professionnels,
- Assurer leur accompagnement dans les établissements et services,
- Former par l'analyse des situations de travail,
- Assurer la coordination entre l'établissement ou service et l'institut de formation,
- Développer les compétences autour de l'information, la guidance, l'évaluation,
- Élaborer un projet de tutorat.

Démarche Pédagogique

Ces formations modulaires articulées entre elles permettent de construire un cursus complet.

La formation est conçue par alternance. Apports théoriques et méthodologiques. Élaboration d'outils. Travail de réflexion et d'analyse sur la fonction d'accompagnement à partir des expériences apportées par les stagiaires.

MODULE 1

TUTEUR DE PROXIMITÉ : les bases

(module obligatoire pour tuteur un salarié en contrat de professionnalisation)

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

TUTEUR RÉFÉRENT

Dates : Une rentrée par an en novembre N jusqu'à septembre N+1
Coût : 470€ par module soit 1 410€ pour les 3 modules

Objectifs

- Apporter les connaissances, proposer un espace de réflexion et d'analyse sur la pratique d'accompagnement des stagiaires en formation, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage.
- Consolider la dynamique de l'alternance site qualifiant / centre de formation dans la formation des futurs professionnels.

Public

Tous professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire ayant 3 ans d'expérience et susceptibles d'accompagner des stagiaires en alternance, des apprentis ou des salariés en contrats de professionnalisation.

Acteur de la formation en alternance et de l'intégration des nouveaux salariés, le tuteur accompagne et organise le parcours formatif des étudiants en formation initiale et encadre les contrats de professionnalisation.

Contenu

TUTEUR RÉFÉRENT (120h) - la formation est modulaire (3 modules de 40h) :

- Unité 1 : Approches disciplinaires de la formation
- Unité 2 : La formation par alternance (objet, contexte, méthode)
- Unité 3 : Le stage comme outil de formation.

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE (80h dont les 40h du module Tuteur de proximité les bases) :

Le Maître d'apprentissage est un professionnel désigné par son établissement et qui a pour mission de contribuer au développement et à l'acquisition des compétences professionnelles en situation de travail de l'apprenti, compétences correspondant à la qualification recherchée et au diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

1. Le module Tuteur de proximité - les bases (40h) dispensé par l'ARIFTS,
2. Le module Maître d'apprentissage (40h) dispensé par le CFA ADAMSSE.

Validation

Réalisation d'un écrit présenté en formation.



Retrouvez toutes nos formations
www.arifts.fr

Retrait des dossiers en ligne sur notre site internet :

www.arifts.fr

Vos interlocuteurs

Corinne GUYOMAR DIT LEDAN / Responsable pédagogique du module 1
02.40.75.92.72 - c.guyomarditedan@arifts.fr

Céline POIRIER / Assistante formation du module 1
02.40.75.80.08—c.poirier@arifts.fr

